Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 9 (1864)

Heft: 3

Artikel: Situation

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-347286

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

Nº 3. Laus

Lausanne, 3 Février 1864.

IXe Année

SOMMAIRE. — Situation. — L'instruction publique et l'armée suisse. — Canons rayés (suite). — Nouvelles et chronique.

SITUATION.

Le canon vient de gronder sur l'Eider. Quel écho va-t-il avoir en Europe? Voilà une question qu'aujourd'hui chacun pose à son voisin avec plus ou moins d'anxiété, mais à laquelle personne ne peut encore répondre. Bien perspicace en effet serait celui qui parviendrait à débrouiller l'imbroglio qui enlace la politique actuelle de notre vieux monde, et même du nouveau. Essayons toutefois de constater au moins les principaux traits de ce cahos. Conclura ensuite qui pourra!

Y a-t-il des causes réelle de guerre entre les grandes puissances, en dehors des accidents qui peuvent à toute heure se produire dans la vie des nations, et qui do vent les forcer à saisir l'occasion des événements du Jutland?

Examinons rapidement, pour résoudre cette question préalable, les divers cas sur le tapis, en débutant par les plus lointains, de temps et d'espace.

L'Amérique ne semble pas porter la guerre générale dans ses flancs, maintenant plus que l'an dernier; au contraire. Si l'Angleterre ou la France avait voulu se mêler ouvertement des dissensions des Etats-Unis pour en tirer profit, elles auraient laissé passer le moment favorable. L'année présente verra probablement—si les affaires continuent à marcher comme jusqu'ici en faveur du Nord, et ce n'est pas beaucoup demander — cette année-ci, disons-nous, verra la fin de la guerre et la rentrée du Sud dans la Confédération. L'élection prési-

dentielle qui aura lieu cet automne en décidera finalement. Les Etats-Unis seront ensuite à la tête d'une force militaire et navale qui commandera suffisamment le respect pour éloigner d'eux toute pensée d'agression. Peut-être même y aurait-il lieu à redouter un peu l'inverse; et si le jeune empire mexicain ne réussit pas d'ici à une année à s'établir d'une manière solide, il est dès à présent digne d'une grande commisération, malgré le récent arrangement convenu, dit-on, entre les cabinets de Paris et de Washington, ce dernier promettant de ne pas user de la doctrine Monroe à l'endroit de l'empereur Maximilien, et la France promettant en retour de revenir à sa politique traditionnelle, sympathique à l'Amérique. Des deux côtés ces belles promesses sont tenues pour des fondements de sable, susceptibles de soutenir sinon un temple à la paix, au moins un baraquement valable pour un an ou deux.

L'Orient, l'Empire ottoman en particulier, qui, par l'action commune et révolutionnaire de la France et de la Russie contre la politique conservatrice de l'Angleterre et de l'Autriche, pouvait être changé à chaque instant en outre d'Eole, est aujourd'hui plus calme que jamais, grâce à la diversion de la Pologne, et au refroidissement entre les deux cabinets de Paris et de Pétersbourg qui en est résulté. La cause de cette brouille accidentelle n'étant pas encore près de cesser, il n'y a pas non plus pour le moment de cause sérieuse de guerre en Orient.

Les affaires des Principautés danubiennes s'embrouillent, il est vrai, mais c'est leur état normal.

La question de l'Isthme de Suez, ce compte spécial entre la France d'une part, tendant à reprendre l'œuvre de Leibnitz et de Colbert négligée par Louis XIV, ou celle du général Bonaparte échouée en 1799, et l'Angleterre d'autre part, voulant barrer à la France le chemin le plus court vers les Indes, cette question-là n'est pas encore mûre, et se traîne encore dans le torrent des paperasses. On comprend que de tels joûteurs, mis en face de leur responsabilité, en face de l'immense gravité de la lutte qu'ils pourraient engager entr'eux, ajournent de part et d'autre et le plus possible, pour la mieux choisir, l'heure solennelle des foudres.

lci donc encore rien d'imminent. D'autre part si la lutte en germe dans le conflit de l'Isthme de Suez devait s'ajourner jusqu'au moment prochain où les Etats-Unis prendront place au rang des premières puissances navales, de nouveaux éléments protecteurs de la paix et de la civilisation entreraient sans doute en ligne de compte.

L'Italie ne peut se considérer comme étant en paix sûre et définitive que lorsqu'elle sera sinon une — les avis peuvent très-raisonnablement différer sur ce point — au moins indépendante. Plus d'étrangers sur le sol italien! ni Suisses, ni Autrichiens, ni Français! telle est la légitime et fondamentale devise de la Péninsule, devise à laquelle les faits présents donnent toutefois un assez fort démenti. Il s'agirait d'abord de chasser les Autrichiens de leur quadrilatère vénéte, ce qui serait une tout autre tâche militaire que celle des campagnes de 1859 et 1860, sans compter que, comme il en menagait en juillet 1859, l'Allemagne pourrait vouloir aussi s'en mêler. En somme l'Italie est aujourd'hui prête à la lutte suprême; une forte armée et un beau matériel sont disponibles, ainsi qu'une flotte imposante. Mais l'Italie, qui a commencé la guerre en commun avec la France, ne peut pas commodément prendre les devants sur son alliée, et devra sans doute subordonner son action aux complications européennes dans lesquelles la France et l'Autriche se trouveront lancées. Comme l'Italie ne perd d'ailleurs rien à attendre encore un an ou deux au besoin cette occasion favorable, il ne paraît pas que l'orage nous vienne en premier lieu de ce point de l'horizon. La récente mesure du gouvernement contre les comités d'action semblerait corroborer les avis en faveur de la paix. Toutefois on ne saurait légalement empêcher les Danois de se défendre aussi dans l'Adriatique.

Pologne. Si l'on n'écoutait que ce sentiment naturel au cœur humain qui commande la sympathie pour le faible bravant héroïquement le fort, oui la guerre devrait être déjà sortie des nuages aux reflets de sang qui flottent sur la Vistule. Toute l'Europe juste et civilisée devrait être déjà interposée, ou aller au plus vite se placer entre l'oppresseur et la victime. Mais y a-t-il réellement une Europe juste et civilisée? Les intérêts et les ambitions, engendrant le calcul et la défiance, ne dominent-ils pas encore tous les sentiments de justice et d'humanité?

L'Allemagne, par la Prusse et l'Autriche, est intéressée à la soumission de la Pologne. Non-seulement elle ne lui portera pas réellement secours, mais empêchera qu'on lui en porte.

L'Angleterre et la France ne peuvent s'accorder pour une intervention. C'est l'Autriche qui a même essayé de les mettre d'accord!

L'Italie a ses Autrichiens à surveiller. Que disons-nous? elle les aurait pour alliés en Pologne! Puis la Russie a reconnu l'Italie.

La Suisse est trop petite: elle serait plus grande qu'elle dirait encore sans doute: je suis neutre.

La France seule peut-elle faire la guerre pour la chevaleresque victime du Czar? Ce serait d'une politique héroïque, sublime, mais téméraire jusqu'à la folie. Ce que Napoléon Ier n'a pu effectuer avec presque toute l'Europe sous ses bannières, moins l'Angleterre, Napoléon III le pourrait-il mieux avec toute l'Allemagne contre lui et l'Angleterre fort douteuse? Comment entretenir et ravitailler, en hiver surtout, les 100 mille hommes de garde que demanderait la Pologne? Non, Dieu, quoi qu'on en ait dit, n'est pas trop haut pour qu'on doive désespérer de sa justice; mais la Pologne est réellement trop loin, trop enclavée dans de puissants obstacles pour que la France aille seule s'y charger de la justice divine. L'amour du bon droit ne doit point sans doute céder au culte de la force, mais il ne doit point non plus ne servir qu'à accroître le nombre des martyrs. C'est ce qu'on a compris en France quand l'échec du projet de congrès formulé par l'empereur est venu prouver que la France serait seule à vouloir tirer l'épée. Il est vrai que cet échec n'est pas définitif, et qu'il doit avoir aussi tenu à la forme et aux accessoires de l'invitation plutôt qu'au fond lui-même; des incidents nouveaux peuvent facilement ramener les puissances à l'idée d'un congrès général ou restreint. Mais là encore, et pour autant que le congrès encore en limbe puisse être rattaché à la question spéciale de Pologne, il n'y a pas de cause prochaine de grande guerre.

La question du Schleswig-Holstein a été appelée l'allumette qui devait mettre le feu aux poudres. Cela est possible; mais jusqu'à ce moment le contraire l'est aussi un peu.

L'Allemagne est une grande et belle nation; elle marche en tête du mouvement scientifique et intellectuel de notre siècle; elle est plus généralement éclairée et plus avancée en civilisation que tous les autres Etats du monde, lesquels présentent des inégalités dont l'Allemagne ne souffre au contraire presque pas. De plus, l'Allemagne a d'antiques traditions de pouvoir et de gloire; elle compte aujourd'hui deux Etats de premier ordre, très prépondérants dans les dernières grandes guerres et dans les traités d'où est sorti notre droit international européen actuel. Dans la politique européenne cependant l'Allemagne n'est rien. Elle veut être quelque chose, elle s'en sent le droit et la force; de là son travail vers l'unité, qui jusqu'à présent ressemble par ses fatigues et par ses résultats au vain labeur des Danaïdes. Une des formes pratiques que prend cette légitime tendance au pouvoir, et par le pouvoir à l'égalité avec les autres grandes puissances, c'est la création d'une force navale, qui lui ouvre les horizons,

émancipe son commerce, et sans laquelle aucun grand Etat n'est en réalité libre à l'égal de ses rivaux. Le noyau central de notre continent qui constitue l'Allemagne et quelques appendices, a plus de 400 lieues de côtes; l'Allemagne veut les utiliser et être puissance maritime. Sur cette idée comme base, tous les unitaires se donnent rendez-vous, depuis deux siècles déjà et plus. Dès les premiers temps de la guerre de Trente-Ans Wallenstein faillit la réaliser; il l'eût réalisée au détriment des Danois, du Brandebourg et de la Poméranie en faveur de l'Autriche, sans l'apparition sur la scène du célèbre Gustave-Adolphe. Le vaillant suédois refoula les Impériaux des rives de la Baltique, fit sombrer leurs rêves et leurs flottes, et la Suède partagea la suprématie avec les Danois pendant plus d'un siècle sur cette mer.

Plus près de nous, en 1859, après Solferino, on a vu l'Allemagne frémir et se mettre en mouvement pour aller défendre sur le Rhin les côtes de l'Adriatique.

Or dans cet effort vers les mers, et indépendamment des procédés employés par l'Allemagne à cet effet, y a-t-il un motif de guerre de la part des autres grandes puissances, fondé sur un intérêt bien entendu?

En vérité, nous ne le saurions voir de la part d'aucun des Etats maritimes, grands ou petits, surtout en supposant que Kiel et les autres rades du Schleswig-Holstein, même du Jutland, tombassent entre les mains d'un petit Etat. Il peut au contraire être avantageux que les clés de la Baltique soient gardées par un ou deux Etats de plus.

Mais reste la question du procédé d'agrandissement de l'Allemagne, la question de droit, de justice, de logique; puis celle des passions ambitieuses et des appétits aux aguets. Alors la situation se complique.

Le Danemark a le malheur de posséder deux petits Etats allemands, le Holstein et le Lauenbourg. Un procès de succession vient de s'y ouvrir par la mort du roi Frèdéric VII. Les Allemands revendiquent pour eux ces territoires au nom du sentiment germanique et des droits princiers de la maison d'Augustenbourg, qui les avait cependant bien vendus en 1852 au Danemark. Jusqu'ici toutefois rien encore de trop étrange. Le procès est plaidable. Mais les Allemands vont plus loin; ils revendiquent l'union indissoluble du Schleswig avec le Holstein, non plus cette fois au nom de la nationalité allemande, puisque le Schleswig est en majorité danois, mais en se fondant sur une charte du bon an 1460!

Voici donc la pacifique et studieuse Allemagne ouvrant l'ère des conquêtes, aidée de vieux parchemins et de jeunes prétendants.

Là est le danger, danger de mauvais exemple, il est vrai, plus que direct, mais danger réel. Qui empêchera donc la France de trouver aussi des chartes en Alsace sur l'Allemagne; l'Italie d'évoquer le principe de la nationalité opprimée en Vénétie; la Russie d'exhiber des titres très-réels sur Kiel; l'Angleterre de se prétendre lésée à tout cela et de faire main basse sur n'importe quoi dans la Baltique ou ailleurs?

Une récente évolution du mouvement de conquête germanique a causé un instant de surprise et de quiétude. Les Etats secondaires de l'Allemagne, enflammés des souvenirs de 1848 et 1849, poussaient avec ardeur aux mesures énergiques contre le Danemark, et avaient commencé l'exécution armée dans le Holstein au nom de la Diète. Ils viennent d'être supplantés par la Prusse et l'Autriche, qui ont pris en main cette campagne, moitié militairement, moitié diplomatiquement, contre les uns, contre les autres, et annoncent vouloir la mener conformément à l'arrangement de succession conclu à Londres en 1852 entre l'Angleterre, la France, la Russie, l'Autriche, la Prusse et la Suède. Par cette mesure quelques personnes ont cru le danger de guerre écarté. Nul, pensons-nous, ne pourrait encore le dire. Si réellement les deux grandes puissances allemandes ne veulent que l'arrangement de 1852 et quelques améliorations à la constitution des duchés, il n'y a pas en effet grand motif d'hostilités; mais si sous des dehors de modération elles veulent forcer le Danemark à courber la tête, tout en enlevant le profit aux Etats secondaires, et porter la conquête dans la partie danoise du duché, l'intervention de la Prusse et de l'Autriche contribuera à généraliser plutôt qu'à restreindre ou éviter la lutte. Tandis que les Etats secondaires auraient pu être arrêtés de front et par les seuls Danois, les deux grandes puissances allemandes ne pourront pas l'être, et la guerre ne tardera pas à se propager, dans les circonstances actuelles, sur toutes les frontières vulnérables.

En attendant, il ne sera pas inutile à nos lecteurs d'avoir quelques données statistiques sur les belligérants et le théâtre de la guerre.

L'armée austro-prussienne compte une soixantaine de mille hommes, sous les ordres du général Wrangel. Elle a derrière elle toute l'Allemagne.

Le Danemark comprend la presqu'île du Jutland et les îles de Seeland, Fühnen, Lalland, Bornholm, etc., plus les colonies des îles Feroé, de l'Islande, du Groenland, de Ste-Croix, de St-Thomas et de St-Jean.

Politiquement, l'Etat se divise en royaume de Danemark, compre-

nant le Jutland et les îles environnantes, et en trois duchés, Schleswig, Holstein et Lauenbourg.

La population totale de l'Etat du Danemark est d'environ trois millions d'âmes, en y comptant 130 à 140 mille habitants des colonies (nombres ronds).

Le royaume de Danemark a un million 700 mille âmes. Le duché de Schleswig 470 mille; le Holstein 560 mille; Lauenbourg six mille.

Le Holstein et Lauenbourg, qui sont tout allemands, font partie de la Confédération germanique, au même titre que la province hollandaise de Luxembourg, combinaison vicieuse que la Suisse a aussi expérimentée avec quelque variante par le canton-principauté de Neuchâtel.

Le Schleswig, séparé du Holstein par l'Eider, lui est lié par d'anciens traités, mais ne fait pas partie de la Confédération. Il a toutefois une population allemande de 150 à 155 mille âmes.

En superficie, le Danemark compte 1037 milles géographiques carrés, à savoir : le Royaume, 696; le Schleswig, 167; le Holstein, 155; Lauenbourg, 19. La superficie des colonies habitées est de 2100 milles.

La force et la richesse principales du Danemark sont dans son avantageuse situation maritime, dans sa belle flotte et dans la hardiesse de ses marins.

La flotte à vapeur, qui s'augmente chaque mois, compte déjà 40 bâtiments de divers rangs avec 420 canons; la flotte à voile 12 bâtiments avec 430 canons; la flotille à rames une cinquantaine de chaloupes canonnières et bombardes avec une centaine de canons. En somme, à la reprise de la navigation du printemps, le Danemark aura plus d'une centaine de bâtiments de guerre, armés d'au moins un millier de bouches à feu. Dans le nombre, se trouvent deux monitors au système américain, récemment venus d'Angleterre.

L'armée danoise compte en tout 60 mille hommes, dont 30 mille de première levée, ou élite, et 30 mille de seconde, ou réserve. Elle est fournie par la conscription sur les hommes valides de 22 ans. La durée du service est de 4 ans dans l'élite, et 4 ans dans la réserve; mais en temps de paix la présence sous les drapeaux est fort diminuée. En temps de guerre tout Danois valide peut être requis au service jusqu'à l'âge de 45 ans. Cela fait un arrière-ban d'une cinquantaine de mille hommes au moins.

L'élite se compose de :

Etat-major général : aides-de-camp du roi; général en chef; trois commandements généraux; inspecteurs d'armes, académie militaire; officiers d'état-major; environ 200 officiers.

Génie. 54 officiers; 2 fortes compagnies de sapeurs.

Artillerie. Elle vient de subir et subit encore des transformations pour l'introduction du rayé Elle comptait auparavant une brigade, à deux régiments de 6 batteries chacun; la batterie à 8 pièces; en tout 96 pièces de campagne. Il y a été ajouté récemment 4 nouvelles batteries rayées. Il y a encore deux compagnies d'ouvriers et pontonniers.

Cavalerie. 6 régiments à 4 escadrons, dragons et hussards, plus l'escadron des gardes-du-roi, formant deux brigades.

Infanterie. 23 bataillons à 4 compagnies, dont un de la garde.

Le contingent de Holstein-Lauenbourg est recruté à part, et forme une petite armée séparée, qui fait partie de la grande armée germanique. Il est de quatre mille hommes d'élite et deux de réserve.

L'histoire militaire du Danemark est riche en glorieuses traditions. La campagne qu'ils ont soutenue en 1848, 1849 et 1850 contre l'Allemagne, a été conduite avec autant d'habileté que d'énergie. Nous en ferons connaître les principaux traits à nos lecteurs.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET L'ARMÉE SUISSE.

Sous ce titre, M. le lieutenant colonel fédéral Girard, de Renan, a communiqué un mémoire à la Société jurassienne d'émulation, qui vient appuyer un progrès vivement recommandé précédemment par la Schweizerische militär Zeitung et la Revue militaire suisse, et qui, heureusement aujourd'hui, est en bonne voie de réalisation. Il s'agit de la gymnastique et des exercices militaires introduits et rendus obligatoires dans toutes les écoles de la jeunesse. Les idées que développe M. Ami Girard, en s'adressant spécialement au Jura bernois, trouvent aussi leur application dans d'autres parties de la Suisse romande, et tout particulièrement dans le canton de Vaud, où l'on s'occupe d'organiser, plus en grand et cantonalement, le corps des cadets. A ce titre, nous croyons intéresser nos lecteurs en leur faisant connaître la substance du mémoire mentionné.

M. Girard estime avec raison que l'instruction publique, en adoptant dans le cadre des branches de l'enseignement primaire la gymnastique et surtout les exercices militaires, pourrait rendre de très grands services à l'armée suisse.

Cette innovation, introduite aussi généralement que possible, dans les écoles du Jura bernois, y aurait d'utiles conséquences.